



Juin 2021

No. 2

Brèves de Lagnes

2ème édition des "Brèves de Lagnes"!

Une nouvelle formule pour l'information aux lagnois.

La vocation des "Brèves de Lagnes" est de partager plus régulièrement avec vous les décisions du conseil municipal et les informations importantes.

Ces brèves vous seront adressées à chaque fois que cela sera nécessaire, en complément d'un unique bulletin municipal, plus dense, dans lequel les associations pourront retracer leur activité annuelle.

Nous invitons ces dernières à régulièrement faire part à la mairie des dates de leurs manifestations.

Toutes les infos communales sur le site lagnes.fr

Suivez-nous sur la page Facebook officielle : [commune-de-lagnes](https://www.facebook.com/commune-de-lagnes)

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Grâce au développement des tests et à l'amplification de la vaccination, nous attendons un contrôle relatif de l'épidémie de COVID pour cet été.

Mais la menace n'est pas éteinte.

Il est de mon devoir de vous appeler à continuer de respecter sans réserve les protocoles et mesures sanitaires imposés, si nous ne voulons pas que la perspective d'un "retour à la normale" soit contredite à nouveau.

Nous souhaitons tous la **reprise de l'activité culturelle et festive** de notre village. Les associations que la municipalité a rencontrées le 21 mai dernier sont dans les "starting-blocks", prêtes à offrir toute leur énergie au service de la population.

Certaines d'entre elles proposent des animations pour cet été. Elles ont toute ma confiance, je sais qu'elles sauront s'adapter aux prescriptions en vigueur.

Il faut savoir qu'en période de crise, la mairie découvre en même temps que tout le monde les annonces gouvernementales, et ne reçoit les textes officiels que quelques jours après, le

temps que les décrets d'application soient publiés. Nous ne sommes pas à l'abri d'annonces de dernière minute. Si tel est le cas, nous nous y conformerons, pour la sécurité de tous.

Les commerces et hébergements reprennent doucement leur activité, nous souhaitons **que cet été leur soit profitable.**

Vous trouverez joint à ce "Brèves de Lagnes" la présentation du compte administratif 2020 et du budget 2021.

Les projets d'investissement pour l'année 2021 concernent essentiellement la finalisation de l'aire de loisirs (tranches 1 et 2, vestiaires, liaison verte entre le village et le chemin du Cou, et requalification du carrefour chemin du Cou - Gourgas).

Je vous invite à continuer de prendre soin de vous et des vôtres et vous souhaite de passer un bel été.

Le Maire,
Claude SILVESTRE

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi à vendredi de 8h00 à 12h00

Accueil téléphonique assuré tous les jours (matin et après-midi)

M. le Maire tient ses permanences tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous

Dimanches 20 et 27 juin 2021

- Afin de respecter le protocole sanitaire, les deux bureaux de vote (1 et 2) se tiendront **en un même lieu, Salle La Grange.**
- **Ouverture des bureaux 8h00 - Fermeture 18h00.**
- **Pièce d'identité avec photo obligatoire** (contrôle de votre inscription sur la liste électorale à l'entrée).
- L'électeur vote dans un premier temps pour les élections départementales **puis dans la continuité** pour les élections régionales
- Merci de vous munir de votre **stylo personnel.**
- Veillez à bien respecter la **distanciation sociale** et le port du masque.



Agenda Été 2021

3 JUILLET :

Spectacle "LAWRENCE"
20h30, théâtre du Pieï

7 JUILLET :

Tour de France

17 au 20 JUILLET :
Fête Votive

25 JUILLET :

Vide-greniers
Fête du Pistou

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le ministère de la Culture vient de publier un protocole sanitaire très strict pour la Fête de la Musique, se conformant aux exigences générales pour la période du 9 et jusqu'au 29 juin :

- couvre-feu fixé à 23h

- les événements pourront uniquement avoir lieu dans des ERP* dédiés avec un public assis dans le respect d'une jauge de 65% de leur capacité

- en cas de configuration en plein air d'une manifestation, celle-ci devra être délimitée par un système de barrière, avec places assises dédiées, dans le respect d'une jauge de 4m² par personne

- les bars et restaurants ne sont pas autorisés à organiser des concerts

- les concerts impromptus sur la voie publique sont interdits

LE CCAS VOUS INFORME

La Plateforme des Aidants a pour objectif d'apporter un soutien aux aidants familiaux de proches en perte d'autonomie physique et/ou cognitive en proposant des solutions de répit adaptées.

Elle propose des permanences téléphoniques, et des rencontres individuelles et collectives du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Centre Hospitalier

Place des Frères Brun - L'ISLE SUR LA SORGUE

04.90 21 36 03

Conseil Municipal du Vendredi 26 novembre 2020

- Le Conseil, à 15 voix pour et 4 contre, APPROUVE le choix de l'entreprise BRIES TP pour les **Travaux complexe sportif -Tranche 1** pour un montant de 651 202€ HT.
- Le conseil VALIDE à l'unanimité la **modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCORDE une **prime exceptionnelle "Covid"** d'un montant total de 1 204€ aux agents communaux selon leur temps de présence lors du 1er confinement.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ Jacques GRANGIER **réfèrent tempête ENEDIS**
- Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le principe de **commodat tripartite** entre la commune de LAGNES, Madame Élodie DOCO, éleveuse ovin, et l'Office National des Forêts, pour un prêt à usage en forêt communale relevant du Régime Forestier.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le principe de **l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale**.
- Le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE la désignation de la commune de Cabrières d'Avignon « commune pilote » du contrat enfance et jeunesse ; APPROUVE les modalités de redistribution du montant de la **PSCEJ** versé par la CAF et la MSA.
- Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel sur le **prix et la qualité du service public de l'eau potable** et le rapport d'activité 2019.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision de **transfert de marché de travaux Pôle médical** et le choix de l'entreprise GABL pour un montant de 121 920.09€ HT.

Le compte-rendu complet de la réunion est disponible sur le site de la commune lagnes.fr

Conseil Municipal du Vendredi 21 janvier 2021

- Le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le lancement de l'**appel d'offres du Complexe Sportif -tranche 2** en procédure adaptée MAPA.
- Le conseil municipal, à 4 voix CONTRE et 15 POUR, DONNE son consentement pur et simple à la **vente du terrain MDI**, DECLARE renoncer à l'action en rescision pour lésion.
- Le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer le bail de location à usage professionnel au **pôle médical - Cardiologue**, VALIDE le montant de 400€ mensuel (charges comprises sauf la taxe des ordures ménagères).
- Le Conseil Municipal ADOPTE l'état des **restes à recouvrer** tel que figurant dans le tableau annexé
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la **Convention FRANCAS et les communes pour l'organisation et le financement de l'ACCEM "les 4 cigales"** et autorise Monsieur le Maire à la signer ; PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au **Dispositif Assistance Collectivités Territoriales (DACT)** S'ENGAGE à verser au département une participation annuelle dont le montant a été fixé par le Conseil départemental à 0,50€ par habitant.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature dans le cadre de l'**appel à projet « STATIONNEMENT VELOS 2021 »**.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature dans le cadre de l'**appel à projet « Plus en avant »** du Département de Vaucluse.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer une demande de **subvention DETR** pour le projet des vestiaires, VALIDE le plan de financement prévisionnel.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le projet et le plan de financement; AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le projet de travaux du **complexe sportif - Tranche 2 dans le CDST** pour la 1ère année.

Le compte-rendu complet de la réunion est disponible sur le site de la commune lagnes.fr

Conseil Municipal du Vendredi 18 mars 2021

- Le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le **compte de gestion et le compte administratif VILLE 2020**
- Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'**affecter les résultats d'exploitation** (+284017,48€) et **d'investissement** (+ 940415,99€) sur l'exercice 2021.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE l'**avenant du contrat Enfance Jeunesse** fixant les modalités de participation des 8 communes signataires du contrat.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer une **demande de subvention dans le cadre du FRAT** Région Sud pour le projet de liaison piétonne.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'**échanger** avec M. FLAVIEN une **parcelle** de 511m² contre une autre de même superficie, VALIDE les frais de géomètre partagés, AUTORISE le Maire à signer l'acte notarial.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de confier au Centre de Gestion 84 la mission de conclure un **contrat groupe** ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'**occupation temporaire du domaine public** par le réparateur mobile de cycles Selle & Guidon, FIXE la redevance à 60€ pour l'année 2021.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la **constitution d'une servitude de passage** sur les parcelles communales A1325 et A1327.

Le compte-rendu complet de la réunion est disponible sur le site de la commune lagnes.fr

Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021

- Le Conseil, à 14 voix pour et 2 abstentions, VOTE le **taux des taxes 2021**.
- Le Conseil, à 14 voix pour et 2 abstentions, VOTE le **budget primitif VILLE 2021** équilibré en recettes et en dépenses
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE une **subvention** d'un montant de 25 000€ à l'association « Goûts et Couleurs »
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le lancement de l'**appel d'offres des vestiaires en procédure adaptée MAPA**
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER Mme ECH CHAFAÏ Marie Hélène **députée EMALA** (Association de Soutien à l'Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation).

Le compte-rendu complet de la réunion est disponible sur le site de la commune lagnes.fr



Conseil Municipal des Enfants

Les jeunes élus du Conseil des Enfants ont travaillé cette année sur différents projets.

Il leur a été demandé de réfléchir aux types de jeux et agrès qui équiperont la nouvelle zone de loisirs. Le choix s'est porté sur des équipements en bois de robinier pour son esthétique et sa robustesse : filet d'escalade, balançoires, modules de suspension et d'équilibre de type parcours sportif.

Ils ont cherché des actions pouvant être menées pour la réduction du plastique et décidé d'organiser une collecte de bouchons. Ces bouchons seront remis à l'association « La Compagnie des Bouchons », leur recyclage permettra de financer du matériel pour des personnes handicapées.

Ils ont participé au traditionnel nettoyage des berges de la Sorgue (photo).

Malheureusement, compte-tenu du contexte sanitaire, ils n'ont pu participer aux manifestations commémoratives.

Une réflexion est engagée sur la cueillette l'hiver prochain des fruits des oliviers communaux pour leur transformation en huile qui sera offerte à la cantine scolaire. Affaire à suivre !



COMMÉMORATIONS

Malgré les mesures sanitaires exceptionnelles qui empêchaient la tenue de cérémonies commémoratives sous leur forme habituelle, la commune de Lagnes a tenu à rendre hommage à la mémoire des combattants et victimes de guerre :

- Le 19 mars, Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- 25 avril, Journée du Souvenir de la Déportation
- 8 mai, 76ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
- Cérémonie de commémoration du 81ème anniversaire de l'appel du 18 juin

FEU

ATTENTION DANGER !!!

Obligation de débroussaillage

Les règles du débroussaillage à proximité de votre habitation sont précises et vous êtes tenu de les respecter. Pour vous aider dans cette démarche nous vous invitons à consulter le "Guide du débroussaillage réglementaire" sur le site syndicatmixteforestier.com.

Règlementation emploi du feu

TOUTE L'ANNÉE IL EST INTERDIT DE FAIRE DU FEU EN FORÊT :

- Fumer en forêt est interdit
- Jeter des mégots ou tout autre objet incandescent dans les forêts et au bord des voies qui les traversent est interdit.
- Faire du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des bois, forêts, plantations, landes et maquis est interdit (y compris sous forme de barbecues « mobiles »).

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS INTERDIT SAUF CAS DÉROGATOIRES

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, une circulaire interministérielle **interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts**. Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises d'entretien des espaces verts, élagueurs,...) et les collectivités territoriales, toute l'année.

LES CAS DÉROGATOIRES

Seuls peuvent être incinérés les déchets verts liés à :

- une obligation légale de débroussaillage
- l'exploitation agricole
- la gestion forestière
- la destruction de végétaux malades (prophylaxie)

Des dates sont définies par arrêté préfectoral pour brûler les végétaux (en l'absence de mesures exceptionnelles) :

- du 16 octobre au 28 février
- du 16 avril au 31 mai

Toutes les autres sources de déchets verts ne sont pas comprises par ces dérogations (tonte des pelouses, feuilles mortes, déchets de jardins, ... qui doivent être broyés sur place, compostés ou évacués en déchèterie).

Comité Communal des Feux de Forêts

Les bénévoles du CCFF de Lagnes reprennent leurs patrouilles pour la surveillance des massifs forestiers et la prévention des risques auprès des promeneurs, pendant toute la période estivale, de juillet à septembre.



Travaux, réalisations en cours, évènements

Jardin du Souvenir

Un jardin du souvenir a été créé à l'entrée du cimetière n°3, à proximité du columbarium, lui-même prolongé de nouveaux casiers.

Ce petit jardin de quelques mètres carrés a entièrement été conçu par l'équipe des Services Techniques.

C'est un lieu de dispersion collectif, qui sera finalisé dans les semaines qui viennent.



Zone de Loisirs

Les plateformes qui accueilleront le terrain de foot, les vestiaires, les tennis, les cheminements et le parking, sont terminées.

Les travaux du Pumptrack, des tennis et des jeux d'enfants démarrent dans le courant de l'été, ainsi que l'installation de l'éclairage.

A l'automne, il sera procédé à l'engazonnement du stade et à la plantation des végétaux.

Un grillage ceinturera toute la zone, pour éviter l'intrusion des sangliers et un portail automatique sécurisera la zone.

Fête de la Nature

Pour la Fête de la Nature, dans le cadre de l'Opération Grand Site de La Fontaine de Vaucluse, une sympathique matinée au Vieux Verger de Lagnes ! 35 personnes étaient présentes pour la visite, commentée par le Président de l'association, Claude TRAVERSO.

Les nombreuses espèces arboricoles anciennes et le projet de réhabilitation de la variété «Poivron carré de Lagnes» ont été présentés aux participants.



Compostage collectif

Lagnes s'est proposée comme commune pilote pour un projet de compostage collectif, initié par le Sirtom de la Région d'Apt.

Cette démarche sur le compostage est expérimentée en deux lieux : place du Bataillet et école élémentaire.

Infos diverses

TOUR DE FRANCE PARCOURS 2021

Enfance / Jeunesse

Vacances enfants - Eté 2021

- Le centre de loisirs "Les 4 Cigales" sera ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, du 7 juillet au 6 août.

Inscription obligatoire : Elodie LALLEMANT 07 8143 42 72 ou francas.4cigales@gmail.fr

- Séjour pour les 6-9 ans du 26 au 30 juillet au Château de l'Environnement de Buoux

- Séjour astronomie pour les 10-12 du 18 au 23 juillet à St Michel de l'Observatoire

Rens. inscriptions : Sophie ARDISSON 06 65 21 63 85

Inscriptions aux garderies municipales gratuites

Rentrée de septembre 2021

Pour pouvoir bénéficier de la garderie périscolaire municipale, les parents devront au préalable remplir un dossier d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou en téléchargement sur lagnes.fr

Le dossier complété doit être retourné dès maintenant et avant la rentrée scolaire à accueil@lagnes.fr, à l'attention du Service Affaires Scolaires ou à l'accueil de la Mairie.

Associations

Le 21 mai, la mairie a réuni les associations lagnoises, l'occasion de faire un point sur la reprise des activités associatives et sur le planning d'occupation des salles. Loïc DRIOT, coordonnateur Jeunesse, et Stéphane SOLERS, directeur de La Gare, étaient présents pour évoquer la possibilité d'organiser un FORUM des ASSOCIATIONS en septembre.

Les responsables associatifs utilisant régulièrement les salles municipales sont invités à remplir une convention d'utilisation de locaux et à déposer leur attestation de responsabilité civile en mairie dès le mois de septembre.

Le Vaucluse est à l'honneur cette année pour la 108ème édition du Tour de France.

La 11ème étape de 199 km du Tour débutera à Sorgues pour une arrivée à Malaucène.

Une étape importante, durant laquelle les coureurs graviront deux fois le géant de Provence mais surtout passeront pour la première fois par LAGNES!

La commune sera traversée par les coureurs sur la route départementale 100A depuis le chemin de Bondelon (limite Fontaine de Vaucluse), avec le très difficile passage de la côte à 14%, jusqu'en limite de Cabrières d'Avignon.

L'heure annoncée de l'arrivée de la caravane publicitaire est 11h07 et les premiers coureurs sont attendus vers 13h02.

Réglementation du stationnement

Du dimanche 04/07 à 9h00 au mercredi 07/07 à 15h00 :

Stationnement interdit sur la RD100A et la RD100.

En cas de stationnement gênant, les forces de l'ordre seront autorisées, en tant que de besoin, à prendre toutes dispositions utiles afin de procéder à l'enlèvement de tous les véhicules.

Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des contrevenants.

Réglementation de la circulation

Mercredi 07/07 de 9h30 à 13h30 :

Circulation interdite sur la RD100A et RD100 dans les deux sens, et depuis les chemins adjacents. Des déviations seront mises en place.

Le Comité des Fêtes prévoit (sous réserve) l'installation d'une buvette au niveau de l'aire de "La Tête du Soldat", et d'un écran géant qui permettra de suivre la suite de la course en direct.

Suite à de nombreuses plaintes, nous invitons les automobilistes à plus de civisme en respectant les limitations de vitesse intra et extra-muros.

